

SOMMAIRE



- Le mot du Maire
- Budget et finances communales 2012
- Les travaux et investissements
- Les projets 2013
- Plan local d'urbanisme
- Expérimentation de radars pédagogiques
- Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement
- Renforcement des lignes électriques...
- L'actualité de l'Ecole
- Politique en faveur des jeunes Paulois
- L'Ecole et la commune...
- Vie culturelle
- Fouilles archéologiques 2012
- Coup de projecteur sur l'ESAT de Glomel
- Rétrospective de l'année 2012
- Etat-civil
- Informations diverses
- Calendrier des fêtes 2012
- Aides aux études et à la formation des Paulois
- Le SPANC géré par la CCKB
- Des Aides à l'habitat privé mises en place par la CCBK
- Le relais assistantes maternelles de la CCKB
- Point écoute jeunes du Pays COB
- Quoi de neuf à la CCKB

LE MOT DU MAIRE



La désignation du nouveau Président de la République et d'une nouvelle majorité parlementaire ont été les temps forts de l'année 2012. Malgré tout, la crise n'incite pas à un optimisme béat pour les années à venir. Comme les ménages

et les entreprises, les collectivités territoriales seront mises à la diète. Concrètement, cela se traduira par une baisse des aides de l'État pour financer les programmes d'investissement et par effet domino, une réduction également des aides provenant soit du Département, soit de la Région pour les communes. Pour réaliser les programmes initialement prévus, deux solutions s'offrent aux élus de la commune :

- soit augmenter les impôts locaux : compte tenu du contexte économique actuel, cette perspective n'est pas envisageable, car elle alourdirait les charges des ménages,
- soit recourir à l'emprunt : une collectivité, comme une famille, peut utiliser cet outil à

condition de veiller à ne pas rentrer dans un processus de surendettement.

2013 sera une année difficile pour notre économie, et donc pour nous tous. Ce contexte particulier nous contraint encore plus que par le passé, à conduire les affaires communales avec sérieux et vigilance.

Fort de ce constat, il appartient aux élus de déterminer les investissements qui doivent être différés ou annulés et ceux qui doivent être maintenus : la voirie ? la rénovation de l'école ? l'aménagement du bourg ?... :

- «La sécurité n'a pas de prix mais elle a un coût !». Tous, nous empruntons les routes communales, et nous souhaitons tous qu'elles soient carrossables. Donc, le programme « voirie » sera maintenu à hauteur de l'investissement 2012.

- Lorsqu'un couple passe en mairie avec un projet de construction, la deuxième interrogation après le terrain, porte sur l'école et les services connexes à l'école. Si l'on s'appuie sur ce paradigme, l'école mérite bien quelques attentions... Plusieurs éléments viennent compléter cette

analyse : la vétusté des locaux et leur nécessaire mise en conformité. Par ailleurs, le Ministère conduit une réflexion sur une refonte du temps scolaire. Les communes se doivent d'anticiper obligatoirement cette réforme, notamment en terme d'accueil des enfants hors temps scolaire. Compte tenu des évolutions pédagogiques sous-tendues, une extension s'avère nécessaire.

- **Conséquemment, et animé du souci de ne pas « plomber » les finances communales pour les années à venir**, l'aménagement du bourg devra donc être différé ou en tout cas sérieusement revu à la baisse.

La baisse ou l'augmentation du nombre d'habitants a une incidence sur les ressources de la commune: impôts locaux, dotation de l'État... La commune de Paule n'échappe pas à cette règle. Sur la base de ce postulat, maintenir le nombre de ses habitants et intégrer les nouveaux arrivants constituent une priorité pour une commune rurale. Encore faut-il qu'un certain nombre de prestations puissent répondre à leurs attentes. Les activités proposées sur la commune telles que les cours de musique, de couture, de calligraphie, les activités culturelles initiées par la Médiathèque et la mise en place récente du dispositif « Cap Sport année » constituent des atouts non négligeables dans le choix des familles désirant s'installer à Paule. A cela vient s'ajouter la **couverture internet haut débit du territoire communal** qui constitue aujourd'hui un des éléments déterminants dans les transactions immobilières.

Le bulletin 2011 vous annonçait une extension du Transport Souple à la Demande (TRAD) en direction de Carhaix. Malgré notre insistance, ce dispositif n'a

pas abouti pour l'instant. J'espère que 2013 verra la finalisation de ce service utile à la population.

Comme chaque année, les associations ont su se mobiliser pour les causes qu'elles défendent. En témoignent, les manifestations couronnées de succès qui ont émaillé l'année écoulée! Je ne peux que me réjouir de la volonté de maintenir du lien sur notre commune grâce à l'investissement associatif.

Mesdames et Messieurs les nouveaux arrivants, je suis heureux de constater que votre choix se soit porté pour un temps ou pour toute une vie sur la commune de Paule. Je ne peux que vous inviter à rejoindre les associations où toutes les compétences et les bonnes volontés sont les bienvenues. Pour tout problème particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Que les commissions, composées d'élus et de membres de la société civile, qui apportent leur précieuse collaboration au fonctionnement général de notre commune soient remerciées pour leur action.

Être au service de la population constitue le cœur de métier des agents communaux. Leurs missions sont multiples, parfois ingrates, mais leur action au quotidien est indissociable du bon ordonnancement communal. Je les remercie et ne peux que les inviter à poursuivre dans ce sens.

A l'aube de cette nouvelle année, les élus, le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonne et heureuse année 2013.

Patrick LIJEOUR
Maire de Paule



**Toute la population est cordialement invitée
à la cérémonie des vœux,
le vendredi 11 janvier 2013
à partir de 19 h 30, à la salle polyvalente.**

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES 2012

Voté le 30 mars 2012, il s'équilibre en Recettes et en Dépenses. Le Budget Primitif prévoit toutes les recettes et les dépenses de l'année

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	123 546	Excédent 2011	77 890
Charges du personnel	170 313	Produits des services	16 444
Atténuation de produits		Impôts et taxes	181 967
Autres charges de gestion courante	160 592	Dotations et participations	234 316
Charges financières (intérêt de la dette)	21 900	Autres produits gestion courante	30 000
Amortissement	16 415	Produits exceptionnels	149
Autofinancement	48 000		
TOTAL	540 766	TOTAL	540 766

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2012	475 953	Autofinancement	48 000
Remboursement capital emprunts	60 300	Subventions	92 521
Opérations financières	215 988	FCTVA	39 631
		Amortissement	16 415
		Emprunt	225 000
		Opérations financières	214 132
		Reversement excédent budget lotissement	116 542
TOTAL	752 241	TOTAL	752 241

5 budgets annexes sont rattachés au budget général de la Commune : le CCAS, La Caisse des Ecoles, l'Association Foncière de Remembrement, le Lotissement de Kéristen Vian et le Service d'assainissement collectif.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE

REALISATIONS	DEPENSES Hors Taxes	FINANCEMENT	
Remboursement du capital des emprunts	59 457		
Travaux de voirie	107 036	Subventions :	8 054
		Autofinancement :	98 982
Clôture Aire Multisports	10 148	Subventions :	0
		Autofinancement :	10 148
Acquisition de matériel divers	3 516	Subventions :	0
		Autofinancement :	3 516
Elargissement de l'entrée du cimetière et Rectification du portail	4 497	Subventions :	0
		Autofinancement :	4 497
Bardage cantine scolaire	4 337	Subventions :	0
		Autofinancement :	4 337
Remplacement des lames d'abat-son de l'église	1 694	Subventions :	0
		Autofinancement :	1 694
Aménagement de l'ancienne propriété Favennec	13 012	Subventions :	0
		Autofinancement :	13 012

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis plus de 10 ans, ces taux sont restés inchangés et la commune n'envisage pas de les modifier.

Taux	Produit Année 2009	Produit Année 2010	Produit Année 2011	Produit Année 2012
Taxe d'habitation	10.61 %	41 835	42 376	44 159
Foncier bâti	17.17 %	43 972	45 157	46 514
Foncier non bâti	51.78 %	61 463	61 981	63 223
Total en €		147 270	149 514	153 896

Les bases d'imposition sont fixées chaque année par le Ministère des Finances auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune.

LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2012

VOIRIE COMMUNALE

L'entreprise BRULE & WEICKERT de Plouray a été retenue par le Groupement de Commandes cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2012.

Les voies communales de Kergren, Keryergars, Kernolou, St-Amand-le Penker, et Créhen ont été refaites cette année pour un montant de **107 036 €**.

L'année 2013 devrait être une année plus calme en matière de travaux voirie. Les gros efforts consentis depuis plusieurs années dans ce domaine (environ **700 000 €** de travaux depuis 2008) peuvent nous permettre d'entrevoir un programme plus allégé.



CLOTURE DE L'AIRE MULTISPORTS

Afin de sécuriser les parcelles jouxtant l'aire multisports, il convenait d'installer un grillage. L'entreprise Philippe LOZAC'H de Carhaix a été chargée de réaliser les travaux pour un montant de **10 148 €**.



ELARGISSEMENT DE L'ENTREE DU CIMETIERE

Afin de permettre le passage des camions des entreprises funéraires et du tracteur communal, il a été décidé d'élargir l'entrée du cimetière. L'entreprise Pierre POSTOLLEC de Carhaix a procédé au démontage et remontage d'un des piliers, l'entreprise MILOCO de Glomel a, quant à elle, modifié le portail. Le montant des travaux s'est élevé à la somme de **4 497 €**.



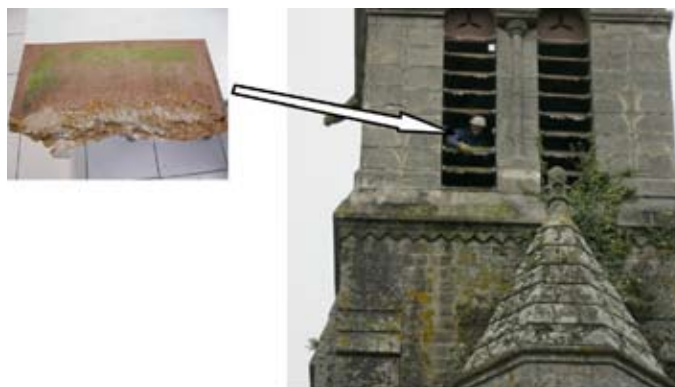
BARDAGE EXTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le colmatage des fissures du pignon de la cantine scolaire n'a pas résolu le problème d'infiltrations d'eau. Il a donc été décidé de réaliser un bardage. L'entreprise PAULE-COUVERTURE a été chargée des travaux pour un montant de **4 337 €**.



REPLACEMENT DES LAMES D'ABAT-SON DE L'EGLISE

La photo ci-dessous montre l'état de vétusté des lames. L'entreprise BODET de Plérin a procédé au remplacement des 54 lames existantes pour un montant de **1 694 €**.



AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE PROPRIETE FAVENEC

Compte tenu du désistement de l'entreprise retenue en mars, les travaux ont pris énormément de retard. L'entreprise Pierre POSTOLLEC de Carhaix a commencé les travaux de mise en valeur de l'espace début décembre. Le coût des travaux s'élève à **13 012 €**.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Comme annoncé dans le bulletin 2011, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit définir les grandes orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement a été présenté aux personnes publiques associées (Préfecture, DDTM, Chambre d'Agriculture, CAUE, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers...) le 23 janvier 2012 puis validé par le conseil municipal dans sa séance du 13 mars. Actuellement, la commission procède à l'étude du règlement et du zonage. Le règlement précise les règles de construction et le droit des sols applicables dans les différentes zones de la commune. Il détermine les règles d'implantation des constructions par rapport à la voie publique, aux limites séparatives, la hauteur maximale, etc... Il s'accompagne du plan de zonage

qui fait apparaître graphiquement le découpage des différentes zones que l'on retrouve dans le règlement. Le public pourra prendre connaissance du dossier lors de l'enquête publique qui se déroulera pendant un mois au courant de l'année 2013.

L'inventaire des zones humides, qui a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les exploitants agricoles, est désormais achevé. La carte définitive est consultable en mairie. En début d'année 2013, le Cabinet DCI Environnement procèdera à l'inventaire des cours d'eau selon la méthodologie appliquée lors de l'inventaire des zones humides. Cet inventaire est obligatoire et impose qu'il soit intégré dans le plan local d'urbanisme de la commune.

EXPERIMENTATION DE RADARS PEDAGOGIQUES

La commune de Paule a sollicité l'intervention de la Sécurité Routière pour la pose d'un radar pédagogique avec pour objectif la sensibilisation des automobilistes au respect de la vitesse. Les 4 voies d'entrée du bourg ont été expérimentées. Dans le prolongement de cette action, nous souhaiterions avoir l'avis des usagers sur ce type d'installation. Merci de nous le communiquer soit par mail, soit par l'intermédiaire de notre site internet ou tout simplement lors de votre passage en mairie.



DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'Association Foncière de Remembrement a été instituée par arrêté préfectoral du 15 septembre 1967.

Par courrier en date du 17 novembre 2011, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer a fait part au Président des modalités de fonctionnement des Associations Foncières.

Avant la parution de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et de son décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006, les associations foncières de remembrement n'étaient pas dotées de statuts. Elles ont désormais l'obligation, en application de ces textes, d'adopter des statuts qui soient conformes aux dispositions de cette ordonnance. Pour les associations qui ne réalisent plus d'investissements c'est à dire la création de chemins, elles n'ont plus lieu d'exister.

Dans sa séance du 2 février dernier, les membres du bureau de l'Association Foncière ont donc décidé la dissolution de l'AFR au 31 décembre 2012.

Le conseil municipal, dans sa séance du 9 février 2012, a accepté d'incorporer dans le domaine privé de la Commune, l'ensemble des chemins d'exploitation qui représentent une superficie de 30 ha. La Taxe de remembrement, réglée par tous les propriétaires de terres remembrées depuis 1968, a permis de les maintenir en bon état. Cette taxe est supprimée depuis cette année.

Depuis l'année 2011, l'ensemble des chemins d'exploitation est débroussaillé chaque année contrairement aux années précédentes où le débroussaillage avait lieu un an sur deux.

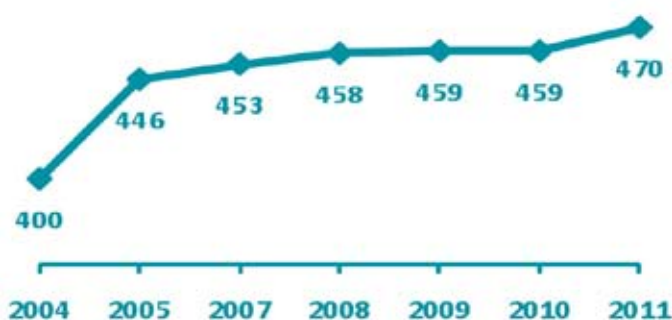
RENFORCEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Dans la continuité des travaux de renforcement de lignes réalisés la plupart du temps à la demande de la mairie, le Syndicat Départemental d'Electricité effectue sur la commune des modifications du réseau aérien électrique. Ci-contre au lieudit « Kerveunteun », l'entreprise STE Armor de Taden procède à la dépose d'anciens poteaux électriques suite au renforcement du réseau sur le secteur de Kerdanet, Park Stang et Kerroullaire. Ces travaux initiés depuis plusieurs années permettent aux usagers de disposer d'un réseau de qualité évitant ainsi des baisses de tension ou coupures intempestives.

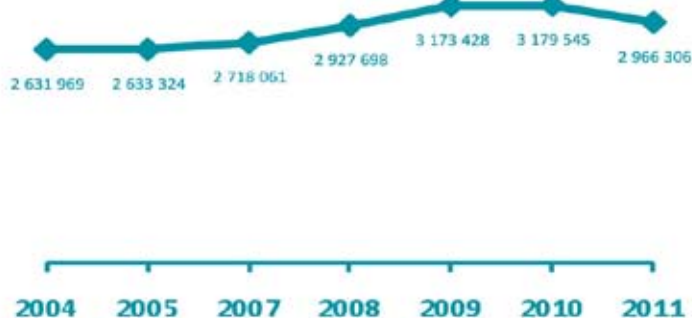


Les chiffres clés de la commune communiqués par ERDF

Evolution du nombre de clients ERDF



Evolution de la consommation (en kwh)



Réseaux en mètres		2007	2008	2009	2010	2011
BT 400 Volts	aérien nu	24 916	22 770	22 542	20 130	20 130
	aérien torsadé	11 128	13 339	13 339	14 603	14 634
	souterrain	4 083	4 469	5 086	6 014	6 014
MT 20 000 Volts	aérien nu	43 885	44 105	44 129	44 135	44 135
	aérien torsadé	0	0	0	0	0
	souterrain	5 357	6 105	6 105	6 107	6 107
Nombre de Postes DP		51	53	53	53	53

POLITIQUE EN FAVEUR DES JEUNES PAULOIS : RAPPEL des aides accordées par la Commune

VOYAGES PÉDAGOGIQUES

Versement d'une participation de **5 €** par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSÉE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES NON PRATIQUÉES SUR LA COMMUNE DE PAULE

Versement de **30 €** par enfant.

Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2012 :

- Ecole de Foot de l'A.S La Montagne : 650 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1er mai
- Jeunesse sportive du Kreiz Breizh : 120 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 150 €
- Ass. Les cavaliers de Kermat La Trinité Langonnet : 120 €
- Poney Club de Glomel : 210 €
- Judo Club du Poher : 30 €
- Carhaix Basket : 30 €
- Rugby Club de Carhaix : 90 €
- Basket Ball Rostrenois : 30 €
- Badminton Club Rostrenen : 90 €
- Ass Escrime Club Les Mousquetaires Rostrenen : 30 €
- Union Cycliste Carhaisienne : 30 €

PARTICIPATION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de **20 €** aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres.

PARTICIPATION A CAP SPORT ANNÉE

Versement de **0.80 €/habitant soit 586 €** à l'Office des Sports de Rostrenen pour l'accueil des enfants à partir de 16 h 30, le vendredi soir, pour des activités sportives à Paule. La participation des familles est de 40 € pour l'année scolaire.

Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

L'ACTUALITÉ DU REGROUPEMENT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL Année scolaire 2012/2013

Site internet de l'école :
<http://sites.google.com/ecolepaule/>

L'effectif du RPI compte au total 100 élèves au lieu de 95 à la rentrée de 2011, soit une légère augmentation par rapport à la rentrée précédente

PAULE

46 élèves (au lieu de 45 à la rentrée 2011)

répartis comme suit :

- 9 CE2
- 19 CM1
- 18 CM2

Patricia Gendre : 18 CM2 + 6 CM1

Vincent Le Clerc : 13 CM1 + 9 CE2

Patricia Gendre, Directrice, qui travaille à 3/4 temps est remplacée le lundi par Mme Foulgoc

PLÉVIN

54 élèves (au lieu de 50 en 2011) répartis comme suit :

TPS : 4

PS : 11

MS : 8

GS : 13

CP : 8

CE1 : 10

Ilknur Ozkan, Directrice, enseigne aux élèves du CP et CE1. Les enfants de l'école maternelle sont quant à eux accueillis par Elisabeth Le Long, Professeur des Écoles, assistée par 2 ATSEM.

RAPPEL POUR LES PARENTS SOUHAILANT INSCRIRE LEURS ENFANTS AU RPI

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec la directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport communal ?

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal : l'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir.

Bien évidemment plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.



A partir de 8h, votre enfant peut être accueilli à la médiathèque par Josette Guyon, ATSEM de la commune, qui leur propose diverses activités ludiques.

LES PROJETS EN COURS



Obtention du permis piéton par les élèves de Vincent Le Clerc.

• A PAULE

- Le projet de rencontres chorales avec un travail suivi par Mathias Guirric, une fois par mois et relayé par Madame Gendre dans les 2 classes, projet qui culminera lors d'un concert public le 28 mai à l'espace Glenmor,
- Les rencontres sportives (la première a eu lieu à Paule le 23 octobre),
- La classe de mer à l'île de Batz du 9 au 12 avril 2013 (découverte du milieu marin, ornithologie, pêche en mer sur voilier collectif...),
- Un cycle piscine durant le 3ème trimestre,
- Pour les CM1-CM2 la rédaction d'un petit journal «le petit écolier» en commun avec la classe de CM2 de Maël-Carhaix.



Visite des élèves de Patricia Gendre à la mairie de Paule.
Thème : comment s'organise la vie communale ?

• A PLEVIN

Un spectacle pour les 2 classes est programmé, 3 séances de cinéma pour les élèves de la maternelle, 4 pour les CP-CE1, une sortie scolaire à Bothoa pour les CP-CE1 et un cycle piscine à Carhaix durant le 3ème trimestre est également prévu.

LE PRIX DU REPAS :

Depuis l'année 2006, le prix du repas à la cantine scolaire est librement déterminé.

Rappel tarifs année scolaire 2011/2012

Repas enfant : 2.52 €

Repas adulte : 4.50 €

Tarifs pour l'année scolaire 2012/2013

en accord avec Plévin

Augmentation de 2,00 %

Repas enfant : **2.57 €**

Repas adulte : **4.60 €**

Si votre enfant est malade, vous devez impérativement prévenir l'école au 02.96.29.80.32 ou la cantine scolaire au 02.96.24.32.89

NOUVEAUTÉ 2013

PROJET D'ANIMATION « LES PETITS DÉBROUILLARDS »

L'association «Les petits débrouillards » s'emploie à favoriser, particulièrement auprès des jeunes, l'intérêt pour les sciences et les techniques, par la connaissance et la pratique. Pour tout cela, elle fait appel à la démarche participative, expérimentale et ludique et propose des ateliers dont les objectifs sont :

- faire découvrir la science en s'amusant,
- créer une relation durable entre le jeune et la science,
- cultiver le plaisir de comprendre, échanger, s'exprimer,
- donner le goût de la démarche scientifique faite de curiosité, de recherche, d'initiative...

En collaboration avec la CCKB, « Les Petits Débrouillards » proposeront en 2013 des cycles d'animations à l'ensemble des communes du territoire. Les énergies renouvelables constituent le fil conducteur d'un premier cycle d'ateliers qui sera programmé pendant les vacances de Pâques 2013 sur 4 communes. La commune de Paule s'est d'ores et déjà portée candidate pour accueillir un atelier qui s'adressera aux enfants de 12 à 14 ans.

Les ateliers pourront se décliner sur les expérimentations suivantes :

- construction d'une éolienne,
- fabrication d'une montgolfière,
- fabrication de panneaux solaires,
- fabrication de fours solaires,
- fabrication d'un vélo générateur.

Lorsque le projet sera finalisé, une information sera diffusée par voie de presse et sur notre site internet.

L'ECOLE ET LA COMMUNE : QUELQUES REPERES HISTORIQUES...

Depuis le 19^e siècle et notamment depuis la loi Guizot de 1833, les communes ont la charge des écoles primaires. Pour expliquer la guerre de 1870 **perdue** contre la Prusse, on désigna comme bouc émissaire le fait que les soldats Allemands étaient mieux instruits que les Français. Il fallait donc faire de **l'enseignement une priorité**.

En 1881, une série de lois, dites « **lois Jules Ferry** » sur l'école primaire, rendent l'enseignement primaire public **gratuit**, ce qui permet de le rendre ensuite **obligatoire** en 1882 pour les enfants de 6 à 13 ans et depuis 1959 jusqu'à 16 ans révolus.

ECOLE ET COMMUNE

L'enseignement public du premier degré relève de la compétence de la commune depuis les lois citées ci-dessus.

Bénéficiant de l'atout de proximité, la municipalité est devenue l'interlocuteur incontournable des parents d'élèves et des directeurs d'écoles, de sorte que nul ne peut aujourd'hui nier leur importance dans l'éducation des jeunes enfants.

La thématique «Maire et éducation» ne se limite pas à la construction et à l'entretien des écoles. Le Maire est en effet garant de l'obligation scolaire, de la sécurité des élèves aux abords de l'école, il peut être amené à autoriser l'utilisation des locaux scolaires ainsi qu'à intervenir dans de nombreuses autres occasions.

REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE :

• Compétences « Commune » :

(art. L. 212 et suivants du code de l'Éducation)

- Construction des écoles et rénovation
- Entretien des locaux
- Achat du matériel : manuels, ordinateurs, fournitures scolaires (En moyenne 3000 € par an)...
- L'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire.

• Compétences « État »

- Orientations pédagogiques
- Fixation des programmes
- Nomination et rétribution des enseignants

En dehors des heures scolaires, le maire peut donner son accord pour l'utilisation des locaux scolaires pour l'organisation d'activités culturelles, sportives, sociales ou socio-éducatives (art. L. 212-15 du code de l'Éducation). Elles doivent être non lucratives et être compatibles avec les principes fondamentaux de l'école publique, et en particulier celui de la neutralité.

PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE

Le bulletin municipal 2011, consultable sur le site « paulecommunedebretagne » précisait les changements qu'il convenait d'opérer pour moderniser les locaux et optimiser les conditions d'enseignement et d'accueil des jeunes élèves.

Plusieurs réunions en présence des parents d'élèves, du personnel communal, des enseignants, des élus et de l'architecte ont abouti au projet ci-dessous.

Pour mémoire, un nouvel espace d'activité est créé en intégrant l'ancien logement dans le projet. Outre les activités pédagogiques, il accueillera, hors temps scolaire, les enfants dans le cadre de la garderie, de l'école de musique... Ainsi une utilisation rationnelle des locaux réduira la facture énergétique de la commune en concentrant plusieurs animations sur un même site.

Il va sans dire qu'une opération de cette ampleur ne sera pas sans générer quelques inconvénients en termes de fonctionnement le temps des travaux. Nous explorons toutes les possibilités qui faciliteront le bon déroulement des cours pendant leurs durées.



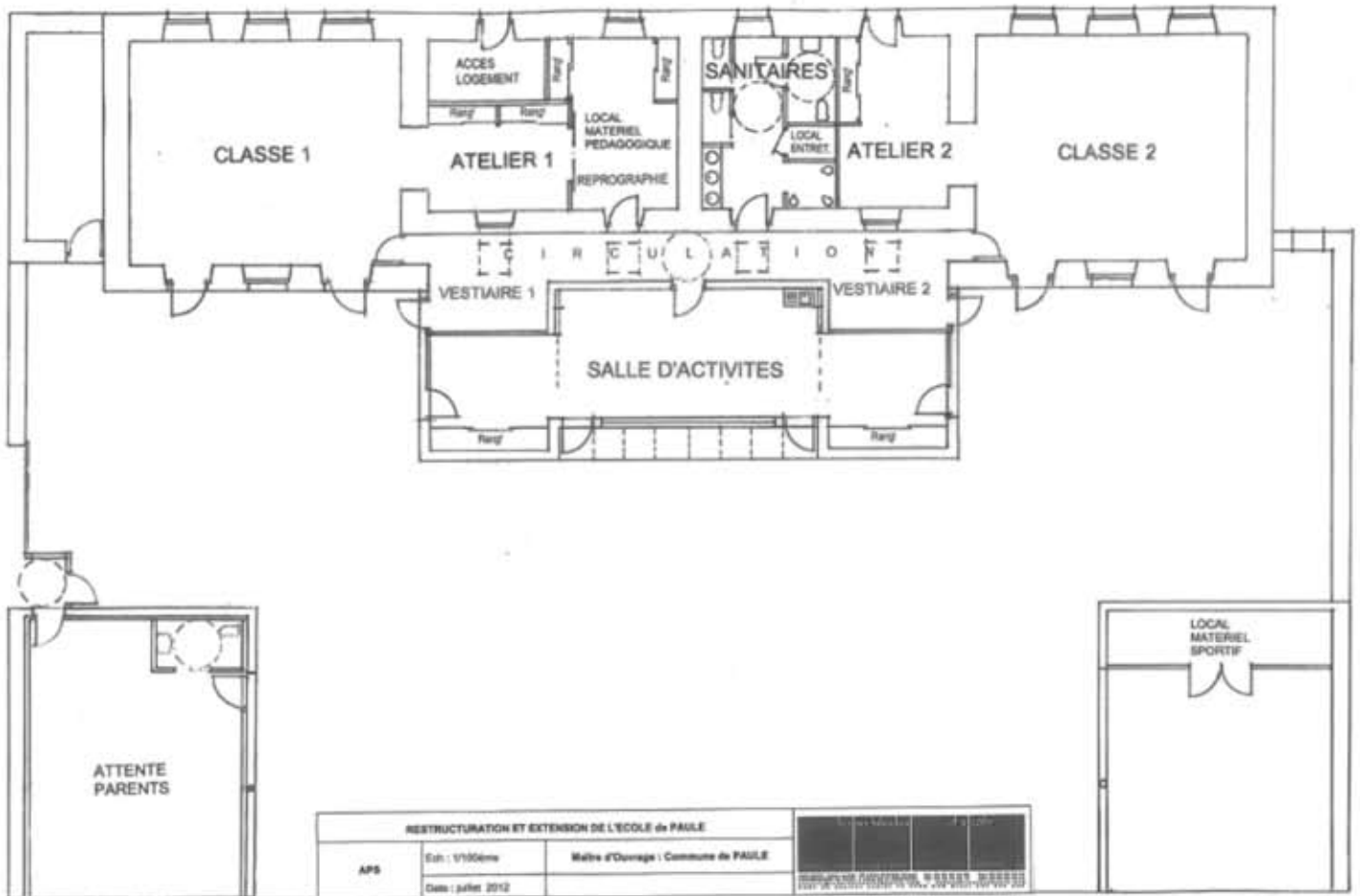
Vue d'ensemble du projet établi par le cabinet les Architectes d'à Côté.

Rappel des grandes lignes du projet présentées dans le bulletin 2011:

- Création d'un nouvel espace pédagogique.
- Insertion de sanitaires à l'intérieur des locaux.
- Couloir de circulation intérieure facilitant les déplacements

Coût estimatif des travaux : **360 000 € HT**

Des demandes de subventions sont actuellement en cours et viendront en déduction du montant restant à la charge de la commune.



COMMUNIQUE DES HARAS NATIONAUX A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES D'EQUIDES



Institut français du cheval et de l'équitation

Déclaration obligatoire des équidés

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>)
- Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire joint à ce mail ou disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 – mail : info@ifce.fr – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).

VIE CULTURELLE...

LA MEDIATHEQUE



Nouvelle arrivante Corinne JACOB a pris ses fonctions à la médiathèque en remplacement de Sébastien Marchalot, parti sous d'autres cieux professionnels. Très vite conquise par la qualité de son nouvel espace de travail, la richesse du fonds bibliothécaire et surtout l'implication

des bénévoles, Madame Jacob s'est investie rapidement dans ses nouvelles missions.

Ainsi donc depuis mars, date de son recrutement, plusieurs initiatives sont à porter à son actif, en collaboration avec les bénévoles :

- Acquisition de quelques 300 ouvrages tout public
- Mise en place de l'animation « **Carnets de voyage** » : cette animation a proposé la réalisation d'aquarelles du patrimoine communal. Plusieurs sites ont été retenus : le manoir de Kéranguevel, la chapelle et la fontaine de Lansalaün, la chapelle de Saint-Eloi et le canal de Nantes à Brest. Plusieurs ouvrages portant sur le thème des « carnets de voyage » empruntés à la Bibliothèque Départementale, sont venus enrichir la démarche.
- Animation organisée par la ludothèque Familles rurales de Rostrenen, dans le cadre de la fête d'Halloween. D'autres actions sont prévues en 2013
- **Atelier « initiation gravure »** qui a permis aux participants de s'initier à la linogravure ainsi qu'à la gravure sur matériaux souples. Cet atelier sera reconduit en 2013
- Animation traditionnelle de Noël avec au programme :

lecture de contes, fabrication de marque-pages sur thème de Noël avec technique d'impression et calligraphie.

➤ **Cours d'anglais et d'allemand** : initiation et perfectionnement reconduit en 2013.

➤ **Initiation à l'informatique** : quelques personnes se sont familiarisées avec l'outil multimédia. Une reconduction est envisagée en 2013. Elle sera fonction du nombre de demandes. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie en précisant leurs attentes.

➤ Réflexion en cours sur une relance éventuelle de l'**atelier de généalogie**. Une première réunion aura lieu vendredi 11 janvier 2013 à 17h30 pour les personnes intéressées.

➤ Poursuite de l'**atelier « calligraphie »**

Un blog en lien avec le site internet de la commune sera opérationnel bientôt.



Nous remercions vivement les personnes qui font don de livres à la médiathèque. Toutes les personnes qui souhaitent intégrer l'équipe des bénévoles seront les bienvenues.

Lieu de culture et d'échanges, la médiathèque vous accueille tout au long de l'année aux horaires ci-dessous :

Mercredi : 10h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Le jeudi est réservé à l'accueil des classes

Vendredi : 17h30 - 19h00

Samedi : 10h30 - 12h00

Tarifs annuels : 8 € pour une famille, 4 € pour une personne seule, 3 € pour les occasionnels

Pour tous renseignements, contacter la Médiathèque au 02 96 29 65 65



FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES 2012

Bilan des recherches menées en 2012 L'enceinte aristocratique de Bressilien



Depuis 2005, les recherches archéologiques menées à Paule ont mis en évidence la présence d'une occupation médiévale bien marquée sur le territoire, et ce dès le haut Moyen Age. En 2009, la fouille du site de Bressilien a ainsi été abordée. Localisé à 300 mètres au nord-est des sources de Saint-Symphorien et environ 1 km au sud du bourg actuel, celui-ci se trouve précisément sur le versant nord d'une ligne de crête des Montagnes Noires, à une altitude comprise entre 220 et 225 m d'altitude. Cette position offre une vue dégagée sur la vallée de Carhaix. Ce site, qui aujourd'hui ne se présente qu'en un seul et même champ, était auparavant constitué d'un grand enclos de 5 hectares englobant une enceinte ovale de 6500 m². Ce double enclos, encore en élévation dans les années 1950, fut rasé lors du remembrement.

L'enceinte ovale de Bressilien semble avoir été fondée au cours du VII^e siècle. Elle était délimitée par un rempart de terre et de bois ainsi qu'un fossé profond d'environ 2,60 m. En 2010, une première entrée a été découverte au nord du site. Celle-ci présentait un système de tour-porche associé à un chemin creux qui permettait un contrôle strict des accès.

Les recherches menées au fil des ans nous ont permis de mettre en évidence une stricte organisation des lieux, avec une séparation de l'espace intérieur de l'enceinte en deux grandes parties :

Un premier espace, en partie basse, semble majoritairement dédié à des activités artisanales et agricoles. S'y trouvent d'importantes constructions de bois, parmi lesquelles des installations semi-excavées, ainsi que des structures liées aux différents traitements du grain (grillage, moulage, stockage...). Parmi le rare mobilier découvert dans cet espace, un fragment de verre décoré, datable du VIII^e siècle, a été mis au jour en 2009. Cet objet de prestige est similaire à certaines productions connues dans le nord de l'Europe.

Le second espace, en partie haute, constitue l'espace résidentiel et comprend plusieurs édifices en pierre de taille particulièrement imposante. Le bâtiment principal présente un plan rectangulaire d'environ 17 m de long sur 10 m de large, pour une surface de 115 m² couverte d'un seul tenant. Ce type de construction de pierre est rarement attesté dans l'habitat de cette période et caractérise majoritairement des résidences aristocratiques. Le bâtiment principal est d'ailleurs comparable à de nombreuses constructions connues dans d'autres domaines aristocratiques carolingiens. Trois deniers d'argent ont par ailleurs été mis au jour dans cet espace: il s'agit de monnaies provenant de l'atelier de Melle (Charente), frappées sous le règne de Charlemagne.

Les recherches menées dans le cadre de la campagne 2012 ont permis de décaper la dernière partie de l'enceinte principale qui n'avait pas encore été étudiée : la totalité de l'espace résidentiel a ainsi été dégagé au cours de cette opération, et plusieurs nouvelles découvertes ont eu lieu.

Une seconde entrée a tout d'abord été révélée en partie sud. L'accès à l'enceinte s'effectuait au moyen d'un pont en bois. Deux importantes fosses de calage de poteaux, matérialisant un porche d'entrée, ont également été mises au jour. Cette entrée permettait d'accéder directement en face des bâtiments résidentiels.

De nouvelles constructions en pierre ont aussi été découvertes. L'une d'entre elles, située en retrait des autres bâtiments, a révélé la présence d'activités bien spécifiques liées à la métallurgie du fer.

Par ailleurs, de nombreux bâtiments de bois et de terre ont été mis au jour, en arrière des bâtiments d'habitation : il s'agit pour l'essentiel de bâtiments sur poteaux plantés installés le long du rempart ainsi que quelques bâtiments excavés. La plupart de ces aménagements semblent encore une fois liés à des activités agricoles, en témoignent de nombreux silos à grains découverts à proximité ainsi que plusieurs fours destinés au grillage et au séchage des céréales.

En parallèle à cette opération de fouille, une étude est actuellement menée sur les restes végétaux carbonisés : les différents prélèvements menés ces dernières années ont permis de découvrir de nombreuses graines carbonisées. Les premiers résultats de cette étude semblent révéler la présence d'une activité pastorale importante, en raison notamment d'une culture majoritairement composée d'avoine.

Une dernière opération sera menée en 2013 afin de terminer la fouille des dernières structures situées au sein de l'enceinte principale.

Joseph Le Gall
Direction Régionale de l'Archéologie



COUP DE PROJECTEUR SUR L'E.S.A.T. DE GLOMEL



Établissement et Service d'Aide par le Travail

Créé en 1993, cet établissement, anciennement dénommé C.A.T, a pour but de promouvoir l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Il propose différents ateliers, adapte le travail aux capacités de chacun, élabore un projet individuel de la personne. Il est dirigé par un conseil d'administration présidé par Jean Pierre HÉMON.

L'établissement accueille 79 ouvriers (58 hommes et 21 femmes) dont l'âge moyen est de 34 ans. Ils sont encadrés par 35 professionnels (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, assistante sociale, personnel administratif etc...)

Diverses activités sont proposées au sein de l'ESAT:

- Maraîchage sur 11 ha et 17 tunnels (production certifiée Agriculture Biologique – Vente directe à la ferme aux particuliers de légumes en fonction des saisons, le mercredi toute la journée.
 - Entretien et création d'espaces verts, petite maçonnerie et clôture
 - Conditionnement, travaux à façon
 - Toutes activités en entreprise
 - Production de bois de chauffage pour les particuliers (livré et possibilité de ranger), élagage et abattage de haies et d'arbres, le broyage des branches et grumes pour transformation en copeaux
- L'établissement est agréé « service à la personne » et permet donc de bénéficier d'une réduction d'impôts.

Quelques chiffres clés :

investissements réalisés en 2011 (bâtiments, installations techniques, matériel... : 2 061 000 €
Chiffre d'affaires généré : 620 000 €
Coordonnées :
COATRENNEC
BP 11 22110 Glomel
Tél. : 02 96 29 86 86
Fax : 02 96 29 86 50
Mail : catglomel wanadoo.fr



VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2012

ÉVÉNEMENTS DIVERS...



Elections nationales : un temps fort de l'année 2012...



Commémoration du 8 mai : recueillement en souvenir des moments tragiques de l'histoire de notre pays, en présence des Anciens d'AFN.



Remise de l'Ordre National du Mérite, deuxième distinction après la Légion d'Honneur, à Madame Laurence Deflesselle, de Pors-Ru, en présence d'un parterre de personnalités.



Accueil des bébés de l'année lors de la cérémonie des vœux 2012.



Les élus rendent visite aux doyens : Madame Marie LE GALLOUDEC, 95 ans, et Monsieur Raymond LE FER, 92 ans. Tous nos vœux de bonne santé et de longévité !



Dans la famille Cousin, le cheval breton est une passion familiale couronnée cette année par un premier prix au Salon de l'Agriculture à Paris.



PLU : réunion publique



Concert des musiciens de l'Ecole de Musique et de Danse.



Le repas du CCAS : les doyens de la journée, entourés de quelques élus et des membres du CCAS. La bonne humeur était de mise !!!



VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2012



Journée portes-ouvertes au manoir de Keranguével.



Concert Irlandais au Pré-en-Bulle : un grand moment musical organisé par l'association Paotred An Dreujenn Gaol de Glomel!

VIE ASSOCIATIVE



Représentation grandiose à la chapelle de Lansalaün de la chorale « Chœur de femmes ».



Paule, Culture, Patrimoine en pleine réflexion !



La raclette de l'Amicale Laïque a fait le plein...
Il en va de même pour la kermesse et le spectacle présenté par les enfants !



Séances d'entraînement pendant la période estivale, gage d'une bonne préparation pour la saison à venir !



Les jeunes footballeurs et leurs dirigeants avant la soirée grillades...



Préparatifs au stade de Paule pour accueillir le tournoi du 1er mai, regroupant 60 équipes de jeunes âgés de 11 à 15 ans, sur les terrains de Plévin et Paule.

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2012



Le public a répondu nombreux à la traditionnelle course cycliste de la fin août ! Les jeunes gagnants de la catégorie « cadets » se sont vus remettre le bouquet du vainqueur par les reines locales !



Les chasseurs lors de leur assemblée générale et en pleine action lors du passage des coureurs de la PLB.



Convivialité, dynamisme, partage... constituent les axes forts de l'action du club des aînés ruraux !

Atelier « Calligraphie » à la médiathèque : concentration et gestuelle maîtrisées !



Affluence et recueillement au pardon de Lansalaün !



Moules-frites et chants de marins : une soirée qui fera date pour l'association des Deux Chapelles !



A l'initiative de « Familles Rurales », les cours de couture. Objectif : création de vêtements, de sacs à main... Avis aux amateurs !



Les boulistes au moment crucial du comptage des points... !



Un des temps forts de l'animation communale : près de 150 repas servis sur la place après le passage de quelques 6 000 coureurs dans le bourg et remise du chèque de 1700 € par les bénévoles et présidents des associations pauloises au Pie-Paule.

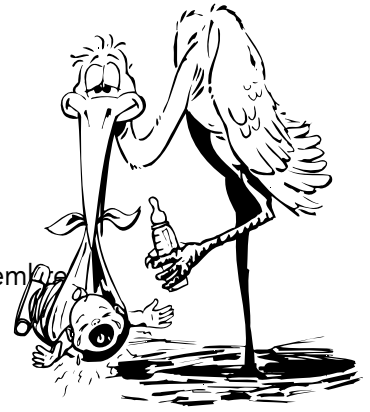


ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2012

NAISSANCES

- Maëlle Marie LE DU, 27 rue de l'école, née le 26 mars
- Leslie Jocelyne Audrey PICOTIN, 1, le Rest, née le 14 août
- Eloïse FRAVAL, 2, Bressilien, née le 3 octobre
- Coraly Christine Mégane GUYOMARCH THEAUDIN, 3 Saint-Amand, née le 7 novembre
- Erwan FAILLER, 9 rue de l'école, né le 2 décembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents



MARIAGES

- Mathieu COLLOBERT, Chauffeur, et Gabrielle LE JONCOUR, Secrétaire, domiciliés 13, Kériou à Paule, Mariés le 16 juin
- Xavier Charles Antoine DELBOS, Pâtissier, 7 rue de la Vacquerie à Paris (11ème) et Gabrielle Anne LE PECHEUR, Infirmière, 11, Quéhélen, Mariés le 7 juillet

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année

DÉCÈS

- Marie Augustine LE LOUEDEC veuve LE BRAS, 81 ans, 2 rue de l'école, décédée le 22 décembre 2011
- Marie-Olive BARGUIL veuve LE GOFF, 88 ans, 21 rue de l'école, décédée le 14 janvier
- Marie Pélagie DUBOIS veuve HAMON, 85 ans, 3 Kerdanet, décédée le 13 mars
- Emile Jean PIERZO, 82 ans, 4 Saint Eloi, décédé le 2 avril
- Jean Marie HERVIOU, 68 ans, 17 Lotissement de Kéristen Vian, décédé le 6 avril
- Anastasie Marie LE MOIGNE veuve LALLAURET, 89 ans, 5 Quéhélen, décédée le 9 avril
- Julien Robert René LESFAR, 19 ans, 1 Ker Saint Eloi, décédé le 10 mai
- Edouard Jean Baptiste LE MOULLEC, 88 ans, 1 rue Porz An Hoz, décédé le 13 mai
- Jean François Marie GOUBIL, 82 ans, 2 Kerléran, décédé le 20 mai
- Marie Paule LE GOFF, 64 ans, 11 Quéhélen, décédée le 17 juin
- Marcel François Marie QUENERC'HDU, 75 ans, 2 Kerléo, décédé le 21 juin
- Bernard Joseph Charles CASTELLETTA, 83 ans, 3 Kernolou, décédé le 21 novembre

Nous renouvelons nos condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher

Nota : L'édition du Bulletin Municipal étant close le 10 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le Bulletin 2013.

**RECENSEMENT
DES JEUNES
NÉ(S) EN 1997
POUR LA JOURNÉE
D'APPEL A LA DEFENSE**



**Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT**
à la mairie du domicile



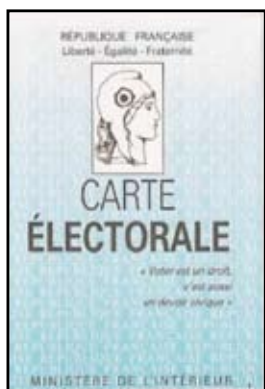
www.defense.gouv.fr



Une **attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'**attestation de recensement** est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Chaque année, la commission de révision des listes électorales met à jour la liste des électeurs. Constituée du Maire, de la secrétaire de mairie, d'un membre désigné par Monsieur Le Sous-Préfet de Guingamp pour une durée de 3 ans, et d'un membre désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de Guingamp, cette commission réactualise la liste électorale en fonction d'un certain nombre de critères :

- Changement de domicile
- Décès

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire :

d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques et de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile. Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2012 sont en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre.

ATTENTION : Une permanence sera assurée le lundi 31 décembre 2012 de 9 h à 12 h pour les inscriptions sur la liste électorale

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17 h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

Tél. 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66.

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous

Permanences des Adjointes :

- M. Michel Bouguennec, sur rendez-vous
- M. Gildas Le Borgne, sur rendez-vous
- M. Yves Le Guern, sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le relais poste est ouvert :

Du Mardi au Samedi : de 8 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 20 h 00

Dimanche et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h 30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- o Vente de timbres à usage courant
- o Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- o Vente d'emballages collissimo
- o Pesée des lettres et colis
- o Dépôts des lettres et colis
- o Envoi et retrait des recommandés
- o Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine



ATTENTION : La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a été avancée à 13 h du lundi au vendredi.

PERMANENCES

DE Mme ANNIE LE HOUEROU, DEPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION DE GUINGAMP

Cité Administrative de Rostrenen : tous les vendredis de 10 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

COMITÉ INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, le Comité intercommunal d'entraide de Maël-Carhaix vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le Comité qui est à votre disposition au 4 Rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h – fermé le mercredi après-midi

Tel : 02.96.24.71.61

Fax : 02.96.24.65.70

E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

DEUX NOUVEAUX SERVICES ONT VU LE JOUR EN 2012

EMA-SO-22 - EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT

Ce nouveau service s'est construit en partenariat avec les services de Maël-Carhaix, Callac et Ste Tréphine et s'adresse aux personnes atteintes de troubles amnésiques légers et modérés.

Les soins d'accompagnement sont proposés afin de favoriser un maintien à domicile de qualité, en permettant à la personne désorientée de maintenir et/ou d'améliorer ses capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales. La prestation de soins d'accompagnement et de réhabilitation s'adresse aux patients **dès l'apparition de symptômes**. Diverses activités sont proposées (ateliers cuisine, jardinage, lecture du journal du jour et de magazines faisant appel à la mémoire visio-spatiale, sortie, marche etc.).

Ces soins à domicile se font sur prescription médicale d'un nombre de séances réparties plusieurs fois par semaine à raison de 12 à 15 séances réparties sur 3 mois maximum et renouvelable une fois par an. Ils sont pris en charge par les Caisse d'Assurance Maladie.

Pour tout renseignement, adressez-vous au Comité d'Entraide de Maël-Carhaix 02.96.24.71.61

MAJI - MAISON D'ACCUEIL DE JOUR ITINERANT

Accueil à la journée ou à la demi-journée des personnes atteintes de **la maladie d'Alzheimer** ou de **maladie apparentée**. L'accueil de jour est ouvert de 9h00 à 17h00 **le vendredi et le 4ème lundi du mois** (Sauf jours fériés). Le lieu d'accueil est situé sur la commune de MAËL-CARHAIX au Comité d'Entraide 4, rue de la Poste. La M.A.J.I. a une capacité d'accueil quotidienne de 10 personnes.

Ce projet innovant voit le jour à l'initiative et avec le co-financement du Conseil Général des Côtes d'Armor et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Contacteur : La Coordinatrice Accueil de Jour Itinérant
06.77.95.75.94 ou Comité d'Entraide de Maël-Carhaix
02.96.24.71.61
maji@orange.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les objectifs du service

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes ayant des difficultés momentanées.
- Bénéficier de repas de midi complets, équilibrés et variés.

Formule proposée

- une soupe et une entrée
 - un plat principal (viande ou poisson et sa garniture)
 - un fromage et un dessert
- Les menus de régime sont assurés.

Prix du repas : 10,25 €

Les repas, en quantité suffisante, sont préparés par l'hôpital de Carhaix et donnent satisfaction aux bénéficiaires si l'on en croit les commentaires.

Pour tout renseignement s'adresser au Comité Intercommunal d'Entraide de Maël-Carhaix :
02.96.24.71.61



Bien manger, c'est la santé - Er boued mat emañ ar yec'hed

PRÉVENTION INCENDIE

Des détecteurs de fumée obligatoires dans tous les lieux d'habitation en mars 2015.

Un décret concernant l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation à partir de mars 2015 a été publié au Journal officiel du mardi 11 janvier 2011.

L'occupant d'un logement, locataire ou propriétaire, doit installer dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé.

Le détecteur de fumée doit :

- détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- émettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie.

N'attendez pas pour vous équiper, adoptez le geste qui sauve !



PERMANENCES DIVERSES

CARSAT - CRAMB – Régime Général

tous les mercredis sur rendez-vous au 3960

PACT ARIM (Aides à L'habitat)

1er mardi du mois de 10 h à Midi
(Cité Administrative à Rostrenen)

Assistantes sociales

(Tél Cité Administrative ROSTRENEN : 02 96 57 44 00)

Mme Audrey

MONCHECOURT (Assistante Sociale Régime Général)

Permanence au CSD de Maël-Carhaix mercredi
et jeudi matin uniquement sur rendez-vous

CAF

Tous les mardis de 13 h 30 à 16 h 30

(Cité Administrative à Rostrenen)

Nouveau n° de téléphone

depuis le 1er novembre 2010 : 0810 25 22 10

CRESUS

Aide aux personnes et aux familles endettées ou
exclues bancaires (Cité Administrative à Rostrenen) sur
rendez-vous au 06 15 86 66 94

MARINE NATIONALE

1er mercredi du mois (Cité Administrative à Rostrenen)
de 14 h à 16 h (02 96 78 10 84)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Si vous dépendez du régime général de sécurité sociale,
quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor,
vous devez désormais adresser tous vos courriers à
cette seule adresse : CPAM des Côtes d'Armor

22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1

Téléphone : 3646

Association JALMALV

**permanence pour personnes endeuillées
pour une écoute, un soutien, un accompagnement**

Cité Administrative à Rostrenen

le 4ème jeudi matin de chaque mois.

Tél pour rendez-vous 06 61 79 93 79

MSA

Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,

les autres jours sur rendez-vous

(16 Place Pors Moëlou à Rostrenen) 02 96 57 40 10

Les assistantes sociales : Mme Chapelard
et Mme Chovet reçoivent sur rendez-vous

ADIL (infos logement bail, loyer etc...) :

1er mardi du mois de 14 h à 17 h

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEURS

les 2ème et 4ème mardis du mois à la mairie
de Guingamp à partir de 13 h 30 sans rendez-vous

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

La présence de chiens errants ou en état de divagation devient un problème récurrent sur le territoire de la commune et en particulier dans le bourg. **Nous voulons avant toute chose, en appeler à la conscience des propriétaires.** Un peu de bonne volonté de leur part, peut contribuer à faciliter la cohabitation entre l'homme et l'animal. **Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des dommages causés par leur animal** qu'il soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré. **(Article 1385 du Code civil).**

Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à Chenil Service qui dispose d'une fourrière à Plérin.

Un certain nombre de plaintes parviennent également en mairie quant aux nuisances générées par les aboiements intempestifs. **Pensez à vos voisins** qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.



DECLARATION DES CHIENS DANGEREUX

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 oblige les propriétaires de chiens dangereux à les déclarer en Mairie.

Ces chiens sont classés en 2 catégories :

Première catégorie : chiens d'attaque

- Staffordshire Terrier et American Staffordshire Terrier (pit-bulls) non inscrits au LOF
- Mastiff (Boer-Bulls)
- Tosa

Deuxième catégorie : Chiens de garde et de défense inscrits au LOF

- American Staffordshire Terrier
- Tosa
- Rottweiler (avec ou sans pedigree) et assimilables

Le permis de détention est délivré par Le Maire de la commune où réside le propriétaire ou le détenteur s'il n'est pas le propriétaire.

Les justificatifs suivants doivent être fournis obligatoirement :

- Identification de l'animal
- Vaccination antirabique
- Certificat de stérilisation (catégorie 1)
- Assurance responsabilité civile
- Attestation d'aptitude du propriétaire délivrée par un formateur agréé par la Préfecture (liste disponible en Mairie)
- Evaluation comportementale de l'animal réalisée par un vétérinaire agréé par la Préfecture (liste disponible en Mairie)

DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE OU A DOMICILE : ATTENTION !

Nous vous rappelons que la mairie, en aucun cas, ne cautionne le démarchage à domicile ou téléphonique. Alors, ne vous laissez pas influencer si ces démarcheurs se présentent comme recommandés par la mairie. Soyez vigilants avant de signer quoi que ce soit. Demandez conseils et temps de réflexion avant de vous engager dans des dépenses qui pourraient être disproportionnées en regard du service rendu.

Le démarchage à domicile donne parfois lieu à de véritables abus.

Le code de la consommation, soutenu par la réglementation européenne, protège les consommateurs qui se retrouvent dans cette situation.

Dans tous les cas :

- Vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter de votre engagement (que ce soit dans le cadre d'un achat, d'un abonnement ...)
- Le démarcheur doit vous donner un exemplaire du contrat que vous venez de signer
- Ne payez jamais rien avant l'expiration du délai de rétractation. (Sauf s'il s'agit d'un abonnement à un journal, seule exception à la réglementation).

DESTRUCTION DES CHARDONS

Par arrêté préfectoral du 16 avril 1984, il est fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Ledit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la maturation des graines.

RAPPEL : Ne pas jeter ni sur les talus ni dans les fossés les pierres retirées des champs, les fils de clôtures, les ficelles, les sacs en plastique... Tous ces objets endommagent le matériel communal

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

Elle est ouverte :

le samedi de 12 h à 20 h

le dimanche de 8 h à 20 h

Se présenter à l'accueil de l'hôpital
URGENCES ET SAMU : Composez le 15



QU'EST-CE QU'UNE RESSOURCERIE ?

Ti Récup' collecte les objets dont vous souhaitez vous débarrasser. Ces objets sont remis en état dans les ateliers, puis, sont revendus à petit prix dans notre magasin : ils peuvent ainsi servir à d'autres.

SON FONCTIONNEMENT

Vous pouvez déposer vos objets directement à la Ressourcerie ou bien en déchèterie. Ti Récup' propose également de venir collecter vos objets à domicile.

Ensuite, ces objets sont nettoyés, réparés ou encore détournés de leur usage premier.

Après avoir redonné vie aux objets, ils sont revendus à prix modique dans les 2 magasins : à la Vallée du Roy à Carhaix et au 14, rue Marcel Sanguy à Rostrenen.

Aussi, à travers des ateliers et des animations, la Ressourcerie Ti Récup' vise à sensibiliser à la réduction, au réemploi et au recyclage des déchets.

Horaires d'ouverture des magasins de Carhaix et de Rostrenen :

Le mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le mercredi et le vendredi de 14h00 à 18h00

Pour le dépôt de vos objets, vous pouvez venir :

A Carhaix : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

A Rostrenen : du mardi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Téléphone : 09 71 52 39 99

E-mail : ressourcerie@tirecup.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

- **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)
02.98.93.37.36 - du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Briec)
02.96.29.24.96 - du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Les sapeurs pompiers de Maël-Carhaix et Rostrenen remercient la population pour le bon accueil qui leur a été réservé lors de la tournée des calendriers

CALENDRIER DES FÊTES 2013

Samedi 2 mars	Concours de belote et soirée crêpes A.S La Montagne à Plévin
Samedi 13 avril	Repas et Bal Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin
Mercredi 1er mai	Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
Lundi 20 mai	Pardon de Saint-Eloi
Samedi 15 juin	Kermesse Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin
Vendredi 21 juin	Fête de la musique Ass. Paule, Culture et Patrimoine
Samedi 6 juillet	Journée inter-associations lutte contre la mucoviscidose
Dimanche 28 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Jeudi 15 août	Pardon de Lansalaün
Dimanche 18 août	Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire
Dimanche 1er septembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule
Samedi 16 novembre	Repas Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule
Dimanche 1er décembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule
Dimanche 15 décembre	Concert Gospel Association des 2 chapelles

LES ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : LACEPPE Anouk - Tél. 02 96 29 85 78
Association «La Ronde Du Calvaire»	Président : COJEAN André - Tél. 02.96.29.68.11
Club du 3ème Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle - Tél. 02.96.29.83.75
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane - Tél. 02.96.29.60.68
A.F.N.	Président : BESCOND René - Tél. 02.98.93.18.13
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul - Tél. 02.96.29.61.81)
Association des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence - Tél. 02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Présidente : VESSIER Marie - Tél. 02.96.29.86.71

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

Personnes Agées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël seront distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes Agées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer - logements.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile recevront également la visite des élus.



AIDES AUX ETUDES ET A LA FORMATION DES PAULOIS

ANNÉE 2012/2013

Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS*	Le prêt est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée en Côtes d'Armor. Il est remboursable à compter d'un an après la fin des études du bénéficiaire. L'indice d'actualisation applicable est de 1,5 % par an et par prêt . Un maximum de 5 prêts peut être accordé au cours du cursus étudiant.	500 € ou 1 000 € ou 1 500 €	Avant le 31 mars de chaque année
AIDES AUX ÉTUDES SECONDAIRES (Collégiens)	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	200 €	
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricens effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger.	de 150 € à 1 200 € <i>selon la durée et le pays</i>	avant le départ

* Le bénéfice des prêts et aides à la mobilité individuelle est étendu à :

- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53 % du SMIC ;
- toute formation à caractère sanitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômes de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter Laëticia MICHARD au 02.96.28.11.01 :

- Maison du Département Loudéac – Rostrenen :
42 Boulevard Henri Castel - CS 90457 - 22604 LOUDEAC - Tél. 02.96.28.11.01
- Maison du Département Loudéac – Rostrenen
6 B, rue Joseph Pennec - BP 7 - 22110 ROSTRENEN - Tél. 02.96.57.44.00
- Les dossiers sont également téléchargeables sur le site :
<http://cotesdarmor.fr/> rubrique Citoyenneté - L'éducation - Les aides aux études.



COMMUNIQUE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Prise en charge des dépenses de santé : la MSA peut vous aider.

Avoir une complémentaire santé est essentiel aujourd'hui car même si la MSA rembourse une part des dépenses, sans assurance complémentaire il reste une somme à régler.

La MSA peut permettre à ses assurés, percevant de faibles ressources, de bénéficier gratuitement d'une prise en charge totale des frais médicaux : c'est la CMU-C. Elle est gratuite et permet d'être intégralement couvert, sans avance de frais pour la plus grande partie des dépenses de santé.

Pour ceux qui ne peuvent ouvrir droit à la CMU-C il est possible, selon les ressources, de percevoir l'aide à la complémentaire santé (ACS). Cette aide permet de bénéficier d'une réduction sur le prix annuel de la complémentaire santé. Elle permet également de ne pas avancer le montant pris en charge par la MSA lors des consultations chez le médecin.

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution de ces deux aides, rendez-vous sur le site msa-armorique.fr ou renseignez-vous par téléphone au 02 98 85 79 79 ou auprès de l'agence MSA de Rostrenen 02.96.57.40.10

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) GERE PAR LA CCKB

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a en charge la réalisation de deux missions principales :

♦ **Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves de fosse septique.** Il consiste en l'analyse de la demande de création d'un dispositif d'assainissement non collectif en vérifiant la présence des pièces nécessaires à l'instruction du dossier : plans de situation, plan masse.... Cette phase est suivie d'un contrôle sur le terrain où le technicien vérifie si le système projeté est compatible avec la nature du sol. A cette fin, des sondages à la tarière sont effectués jusqu'à une profondeur de 1,20 mètre. Lorsque la présence de pierres empêche la pénétration de la tarière, il est demandé la création d'une fosse pédologique réalisée par un tractopelle. A l'issue de cette expertise, si l'avis est favorable, les travaux peuvent être engagés. Enfin, avant recouvrement du chantier, le SPANC est informé et vient contrôler que les travaux réalisés correspondent à ceux qui avaient été préalablement autorisés et si les travaux sont conformes aux prescriptions du DTU 64.1.

ATTENTION : L'avis favorable du SPANC est obligatoire **avant le dépôt** d'une demande de permis de construire pour une maison neuve ou une rénovation. Les tarifs sont de **85 €** pour la conception et de **55 €** pour le contrôle de réalisation.

♦ **La réalisation du diagnostic de l'existant et du contrôle de bon fonctionnement des installations en place imposée par la loi de janvier 1992.** En effet, Depuis le 1er janvier 2011, **lorsqu'un immeuble est vendu, il est obligatoire de réaliser un diagnostic du dispositif d'assainissement.** Ce contrôle a pour objectif de déterminer la conformité de l'installation en réalisant une inspection précise des différents éléments. Si l'installation est classée non conforme, **l'acheteur dispose d'un an à compter du jour de la signature de l'acte authentique** pour réhabiliter tout ou parties du dispositif. La conformité est définie par rapport à l'article 6 de l'arrêté du 7 septembre 2009 ci-après annexé. Le tarif du contrôle de vente est de **85 €**.

Sur 191 contrôles réalisés en 2011 par la CCKB, seuls 35 dispositifs étaient conformes soit 18,32 %.

DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ MISES EN PLACE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat, a mis en place sur son territoire, pour les années 2012 et 2013, un programme d'aides à l'habitat dont le suivi-animation a été confié au PACT H&D des Côtes d'Armor.

Ce programme permet aux propriétaires occupants du territoire, dès l'instant qu'ils remplissent les conditions de ressources, de bénéficier d'aides exceptionnelles pour les travaux de rénovation de leur habitat principal (permettre le maintien à domicile en adaptant un logement au vieillissement ou au handicap mais aussi améliorer le confort du logement en diminuant sa facture énergétique). Cette aide est soumise aux conditions de ressources



Exemple

Amélioration d'un logement occupé : remplacement de menuiseries, isolation de la toiture, pose de robinets thermostatiques...

Coût des travaux TTC	11 753 €
Subvention ANAH	2 197 €
Aide de solidarité écologique Habiter Mieux	2 100 €
Aide de solidarité écologique de la CCKB	500 €
Subvention Caisse de Retraite	2 000 €
Total des aides	6 797 €
Eco-prêt éventuellement	4 956 €
Remboursement sur 5 ans	83 €/mois
Possibilité de percevoir une allocation logement	

Afin de vérifier si vous êtes éligible à ce dispositif (plafonds de ressources et/ou gain énergétique à atteindre...), contacter dès maintenant le PACT H&D 22 :

- à la permanence tenue le 1er mardi du mois de 10 H à 12H par Mme DUVAL à la « Cité Administrative 6 rue Joseph Le Pennec 22110 ROSTRENEN »
- ou par téléphone au 02 96 62 22 00

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CCKB

Ses missions évoluent !!!

Depuis son ouverture en août 2003, le relais parents assistantes maternelles de la CCKB, a eu pour objectif de répondre au mieux aux attentes des parents et assistantes maternelles du territoire. Pour cela le service s'est appuyé sur trois points clés : informer, accompagner et animer. Depuis 2011, ses compétences se sont élargies aux gardes d'enfants à domicile (communément appelées « Baby Sitter »).



Les missions du relais

Informer :

- Les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire.
- Les futurs professionnels sur les différents métiers de la petite enfance.
- Les assistantes maternelles sur les différentes modalités d'exercice de leur profession ainsi que sur les évolutions de carrière possibles, la VAE, la formation continue et les aides auxquelles elles peuvent prétendre.
- Les gardes d'enfants à domicile sur les différents modes d'exercice de leur profession.

Accompagner :

- Les assistantes maternelles et les gardes d'enfants à domicile en contribuant à leur professionnalisation, en mettant en place des activités collectives, en offrant un cadre d'échanges sur leur pratique.
- Les parents et professionnels sur la relation employeur/salarié par une information d'ordre général en matière de droit du travail sur les droits et obligations de chacune des parties ainsi que sur la qualité du projet d'accueil de l'enfant.

Animer :

- Des temps collectifs à destination des assistantes maternelles, des parents, des gardes d'enfants à domicile, et des enfants de moins de 4 ans. Le planning des animations proposées par le relais est disponible sur le site de la CCKB, à la Maison de l'Enfance du Kreiz Breizh, dans les mairies et bibliothèques.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme Taillandier Christelle au 02.96.29.15.70 ou par mail cckb-rpam@orange.fr

POINT ECOUTE JEUNES DU PAYS COB

12-30 ans et leurs familles

Pour parler...
situations familiales,
mal être, idées noires,
alcool, drogues,
relations amoureuses,
avenir, projets, ...

Confidentiel & gratuit

Accueil et écoute téléphonique
du lundi au jeudi de 13h à 18h

02 98 99 41 86
06 33 50 94 08

Les RDV toute la semaine

Gourin 13, rue J. Rodallec Espace Dr Lohéac 3 ^e étage	Pleyben 21, rue Gars Maria Local CCAS
Carhaix 18, rue St-Juljeau Quartier La Salette 1 ^{er} étage	Rostrenen 13, rue Abbé Gibert Salle Georgelin Rez-de-chaussée

Par internet :
oxyjeunes@orange.fr
oxyjeunes.over-blog.com

sesam www.sesam-bretagne.fr
Géré par l'association SeSAM Bretagne

QUOI DE NEUF A LA CCKB EN 2012 ?

L'année 2012 a été partagée entre, d'une part, le lancement et la réception d'investissements lourds, d'autre part, la mise en œuvre de services qui, dans un avenir proche, devraient faciliter la vie de la population.

Parmi les projets immobiliers, le plus en vue est, sans contexte, la future piscine de Gouarec. Le choix de son site définitif d'implantation a donné lieu à une longue expertise qui s'est conclue par une option très proche du bourg et des commerces tout en bénéficiant d'un cadre agréable et d'un accès aisé. La sélection du maître d'œuvre s'est, quant à elle, effectuée sur la base d'un concours de – conception-réalisation-gestion technique – qui garantit l'obtention d'un prix ferme et assure de la cohésion des différentes entreprises appelées à participer au chantier. La proposition du groupement retenu (le cabinet d'architecture Berthomieu de Nantes et l'entreprise Le Couillard de Saint-Nicolas-du-Pélem) se situant au-dessous de l'évaluation (4 000 000 € HT) il a été, par la suite, possible d'ajouter au programme un concept de balnéothérapie. Le premier coup de pioche sera donné début 2012 et le premier nageur accueilli au printemps 2014.

Autre future réalisation, le bâtiment tertiaire à usage locatif qui sera positionné à l'entrée de Rostrenen, aux abords immédiats de la départementale 790. Ces locaux, qui serviront de tests à différents procédés d'isolation et dont la construction donnera lieu à une exposition permanente et à une vidéo, sont destinés à l'accueil d'acteurs économiques évoluant dans le domaine des services. Conçus par l'atelier des 3 architectes de Carhaix, leur coût (1 000 000 €) sera partagé à parité entre la CCKB et les différentes collectivités qui ont souhaité apporter leur soutien à ce projet.

Au nombre des ouvertures, il y a lieu de citer le pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf dont l'accès a été rythmé par les possibilités des composantes du site : en avril pour l'auberge, juste avant l'été pour le Musée de la Résistance, par montées en puissance successives depuis l'été pour l'école de pêche et l'école de peinture. Les premiers résultats de fréquentation confortent les tenants du bien-fondé de cette opération puisque les chiffres de l'auberge vont au-delà des prévisions les plus optimistes et que le Musée de la Résistance en Argoat a, en 6 mois, accueilli plus de 5000 visiteurs.

Le Centre de Loisirs de Saint-Nicolas-du-Pélem a, lui aussi, ouvert ses portes cet été. Pendant de son homologue de Glomel, il permet, désormais, à la CCKB d'offrir à ses jeunes des conditions d'accueil optimales.

Au chapitre des nouvelles interventions de la CCKB, il y a lieu de mettre en exergue l'adoption de la compétence « services à la personne ». Ce transfert de responsabilité ne vise pas à dessaisir de leurs pouvoirs les décideurs associatifs locaux qui gèrent aujourd'hui ce secteur mais, au contraire, à leur offrir un soutien logistique, à coordonner leur action, à leur permettre de répondre à des appels à projets, à servir d'interlocuteur au Conseil Général ...

En fin d'année, l'adoption du schéma numérique a été sous-tendue par la volonté de répondre en priorité à la volonté d'effacer les zones blanches quitte à retarder l'implantation de la fibre optique dans les zones déjà desservies en ADSL.

Dans le domaine de la gestion des déchets, 2012 aura été une année particulièrement riche avec la mise en œuvre progressive du programme local de réduction des déchets, la modification des consignes de tri qui devrait diminuer significativement le tonnage de matières incinérées et, en fin d'année, l'ouverture de la ressourcerie de Rostrenen.

Le secteur de l'aide au logement n'a pas été oublié avec la signature d'un programme d'intérêt général « précarité énergétique et adaptation » qui vise sur 2 ans à faire bénéficier 120 foyers aux ressources modiques d'aides destinées soit à diminuer leur facture énergétique, soit à adapter leur logement au vieillissement ou au handicap. Un accord conclu avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne permettra, par ailleurs, aux communes qui le souhaitent de monter des programmes de redensification de leurs centres bourgs par la suppression des « dents creuses ».

2012 aura, enfin, été l'occasion de se pencher sur le sort de l'abattoir intercommunal avec comme perspective d'aboutir, début 2013, à une prise de sa gestion par ses utilisateurs, seule solution à même d'assurer sa pérennité.

Pierrick LE SAULNIER
Directeur Général des Services